

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 88

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« vingt-quatre heures »

les mots :

« trois jours ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Il s'agit d'instaurer un délai de réflexion raisonnable pour avoir recours à l'euthanasie. Étant donné la gravité du sujet, cela semble le minimum.